

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU 28<sup>E</sup> SOMMET DU  
FORUM DU MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du Rapport du 28<sup>e</sup> Sommet du Forum des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), tenu le 9 février 2019, rapport présenté par S.E. Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad et Président du Forum du MAEP ;
2. **FÉLICITE** S.E. M. Idriss Deby Itno pour sa conduite remarquable du Forum du MAEP et pour sa brillante présentation de ce Rapport ;
3. **RAPPELLE** la Décision *Ext/Assembly/AU/Dec.198(XI)* adoptée lors de la onzième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Sharm El-Sheikh (Égypte), en juin/juillet 2008, par laquelle il a été décidé que les structures du MAEP font partie des processus et des structures de l'Union africaine ;
4. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la Décision *Assembly/AU/Dec.527(XXXIII)*, adoptée au cours de la 23<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2014, sur l'intégration du MAEP comme une entité autonome dans le système de l'UA ;
5. **REAFFIRME** la Décision *Assembly Assembly/AU/ Dec.631 (XXVIII)* adoptée au cours de la 28<sup>e</sup> Session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2017 et la Décision *Assembly/AU/Dec. 686 (XXX)* de la 30<sup>e</sup> Session ordinaire de janvier 2018, qui ont conféré au MAEP un mandat élargi qui couvre l'ensemble des États membres de l'Union africaine ;
6. **REAFFIRME** la Décision *Ext/Assembly/AU/Dec.1 (XI)*, adoptée au cours de la onzième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en novembre 2018, qui intègre le budget du MAEP dans le budget statutaire de l'Union financé par les États membres ;
7. **REAFFIRME ÉGALEMENT** que le MAEP demeure le tout premier instrument typiquement africain de la bonne gouvernance, mis au point en 2003 et auquel ont volontairement adhéré près de trente-sept (37) États membres représentant 69% des États membres de l'UA, dont près de la moitié – vingt et un (21) ont fait l'objet d'une évaluation ;
8. **RÉAFFIRME** son engagement à la cause de la bonne gouvernance dans ces quatre composantes que sont la gouvernance politique, la meilleure gouvernance et gestion économiques et la gouvernance des entreprises ainsi que le développement socioéconomique inclusif et à grande échelle.

9. **SE FÉLICITE** des Rapports d'évaluation par les pairs de la Côte d'Ivoire et du Mozambique et **FÉLICITE** S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et S.E.M. Felipe Nyusi, Président de la République du Mozambique pour leur rôle de premier plan indéfectible et continu et sans faille dans la promotion de la bonne gouvernance dans leurs pays et sur le continent.
10. **FELICITE EGALEMENT** le Panel des éminentes personnalités qui ont dirigé les travaux d'évaluation et **SALUE** la persévérance et l'engagement de ses membres dans ce processus ;
11. **ENCOURAGE** la Côte d'Ivoire et le Mozambique à prendre en considération les observations des Etats membres lors de la présentation des rapports d'évaluation au Forum du MAEP, ainsi que les recommandations contenues dans les rapports concernant l'élaboration et la mise en œuvre de leur Programme d'action national en tant qu'étape importante dans le processus de renforcement de l'objectif du MAEP ;
12. **FÉLICITE** la République du Botswana pour son adhésion en tant que nouveau membre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), et **ENCOURAGE** un nombre plus important d'États membres à adhérer au MAEP, conformément à la Déclaration Assembly/AU/Decl. 4(XXX) de la Conférence, adoptée à la trentième session ordinaire de la Conférence qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en janvier 2018 ainsi qu'à la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1 (XI), adoptée par la onzième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en novembre 2018, où la Conférence a exhorté les autres États membres à accélérer leur adhésion au MAEP, en vue d'atteindre l'universalité d'ici 2023, comme envisagé dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;
13. **FÉLICITE** le MAEP pour la préparation du Rapport sur la gouvernance en Afrique en collaboration avec AGA, en application de la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(XI) ;
14. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la désignation des nouveaux membres du Forum du MAEP, S. E. Haile Mariam Desalegn, ancien Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Dr. Ali Abderahman Haggar du Tchad, **EXPRIME SA RECONNAISSANCE** aux membres sortants du Panel d'EPP, pour leur engagement indéfectible à la réalisation du mandat du MAEP.
15. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la prorogation du mandat du Professeur Edward Maloka en qualité de Directeur exécutif du Secrétariat du MAEP pour trois autres années, le **FELICITE** et lui **SOUHAITE** les meilleurs vœux dans l'exécution de son mandat et **L'ASSURE** de son appui indéfectible ;
16. **DÉCIDE** conformément à la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1 (XI)] que la vingt-huitième session ordinaire du Forum du MAEP se tiendra en marge de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence, qui se tiendra en février 2020.